

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	11 février 2025
Délibération N°	14
Date de la convocation	31 janvier 2025
Objet	7.5.3 Subventions de la CCGPSL - Exercices 2023-2029 - Interventions économiques de la communauté de communes du Grand Pic St-Loup - Aide à la production de logements sociaux

L'an deux mille vingt-cinq le 11 février à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU  
Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE  
Auguste CHOMEL  
Christophe DESTAING  
Daniel ROBEQUAIN  
Anne VAN DEN BROECK

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à Mme ANNEYA)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250211-20250211-14-DAF-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Objet : 7.5.3 SUBVENTIONS DE LA CCGPSL - Exercices 2023-2029 - Interventions économiques de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup - Aide à la production de logements sociaux

Le 11 février 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté des communes du Grand Pic Saint Loup n° 06\_06\_2024 du 25 juin 2024 relative aux modalités d'attribution de l'aide financière et des garanties d'emprunt au logement social ou abordable et d'éligibilité des opérations.

Vu le nouveau règlement s'appliquant à toutes les opérations dont les dossiers de demandes de financement sont postérieurs au 25 juin 2024 et listant les pièces à joindre dont notamment la délibération récente de l'assemblée délibérante décidant des demandes de financement auprès de la CCGPSL et désignant la personne habilitée à engager la personne morale,

Considérant le règlement des interventions économiques de la CCGPSL au sujet des dossiers à déposer durant les exercices 2023 à 2029,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à déposer auprès de la CCGPSL, durant les exercices 2023 à 2029, les demandes de subventions accordées au titre de la production de logements sociaux.

#### ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication. Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

CA du 11/02/2025 DFI - FC/CS

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250211-20250211-14-DAF-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025